

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3039

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Chemin des Herminères - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geurjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geurjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3039**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Francheville

objet : **Chemin des Hermières - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération Francheville - chemin des Hermières à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique "Construire une métropole à dimension humaine, Harmoniser une politique du logement équilibré, maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement".

Il correspond à la requalification d'une voirie de desserte étroite (5 mètres) bordée de lotissements reliant le chemin des Ifs à la Grande rue sur la Commune de Francheville.

Un tronçon de 250 mètres linéaires reste à requalifier. La construction récente de plusieurs copropriétés nécessite un aménagement de voirie adapté aux différents usagers de celui-ci (véhicules et piétons). En effet, les flux véhicules à destination de ces copropriétés sont importants et la relative étroitesse actuelle du chemin ne permet pas de garantir une sécurité optimale. Par ailleurs, il convient de mettre en conformité les cheminements piétons le long du chemin des Hermières et de garantir une accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR).

Le plan local d'urbanisme (PLU), a prévu le long de cet axe, un emplacement réservé permettant un élargissement à 12 mètres.

Actuellement, le chemin des Hermières est constitué par une chaussée relativement étroite bordée, à l'est, par un trottoir étroit en mauvais état et, à l'ouest, par des accotements en partie enherbés et arborés.

La faible accessibilité piétonne pose des problèmes de sécurité routière qu'il convient de résorber par un réaménagement global.

Cette opération vise les objectifs suivants :

- la sécurité sur les trajets notamment piétons,
- la mise en accessibilité répondant aux normes PMR,
- la prise en compte de la problématique des eaux pluviales,
- l'amélioration de la qualité de l'espace public.

Le coût des études est évalué à 50 000 € TTC. Il s'agit de la mission coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS), des sondages de sols et des levés topographiques.

Le coût du foncier est évalué à 100 000 € TTC.

Le coût des travaux est évalué à 1 100 000 € TTC.

Le coût global du projet est estimé à 1 250 000 € TTC.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme (études et foncier) à hauteur de 150 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de l'opération de requalification du chemin des Hermières à Francheville.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2730 pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant : 100 000 € TTC en 2012 et 50 000 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.